

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

DONE in duplicate at Canberra on this 5th day of July 1988 in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Canberra le cinquième jour de juillet, 1988 en anglais et en français, chaque version faisant également foi.

DON MAZANKOWSKI
For the Government of Canada
Pour le Gouvernement du Canada

GARETH JOHN EVANS
For the Government of Australia
Pour le Gouvernement de l'Australie